



Projet Pédagogique Crèche Albert Eylenbosch

Rue Fernand Bernier, 38 – Saint-Gilles

0491/86.57.39.

02/435.12.00.



2020

-

2023



TABLE DES MATIÈRES

1.	HISTORIQUE	3
2.	DESCRIPTION DE LA CRÈCHE	3
2.1.	Localisation	3
2.2.	Capacité	3
2.3.	Horaires	3
2.4.	Disposition des locaux	4
3.	ÉQUIPE	5
3.1.	Infirmière responsable	5
3.2.	Assistant social	5
3.3.	Puéricultrices	6
3.4.	Femme de charge	6
3.5.	Médecin de l'ONE	6
4.	PÉDAGOGIE DE LA CRÈCHE	7
4.1.	Pédagogie Loczy	7
4.2.	Pédagogie Dolto	7
5.	OBJECTIFS	8
6.	JOURNÉE-TYPE À LA CRÈCHE	9
6.1.	Repas	10
6.2.	Siestes	10
6.3.	Activités	11
7.	MOMENTS-CLÉS	12
7.1.	Première rencontre	12
7.2.	Entrée à la crèche	12
7.3.	Périodes de transition entre la maison et la crèche	13
7.4.	Diversification alimentaire	14
7.5.	Développement de l'autonomie	14
7.6.	Apprentissage des règles	14
7.7.	Accueil des émotions de l'enfant	15
7.8.	Changement de section	15
7.9.	Développement du langage	15
7.10.	Acquisition de la propreté	16
7.11.	Départ à l'école	16
8.	SUIVI DE LA SANTÉ EN COLLECTIVITÉ	17
8.1.	Entrée à la crèche	17
8.2.	Maladie en crèche	17
8.3.	Consultations ONE à la crèche	17
8.4.	Vaccination	18
8.5.	Dépistage visuel à la crèche	18
9.	ENCADREMENT ET SOUTIEN DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	19
10.	DIVERS	19
11.	CONTACTS	20

Ça y est, le cap est franchi : votre enfant va entrer en crèche. Bienvenue !

Une multitude de questions se bousculent dans votre tête. Rassurez-vous, c'est normal. Ce projet pédagogique est là pour répondre à une partie de vos questions et vous permettre de partir à la découverte de la future crèche de votre enfant.

Au travers de ces quelques pages, vous découvrirez l'histoire de la crèche, son fonctionnement et son organisation. Vous prendrez aussi connaissance de sa disposition et de son équipe. La pédagogie, appliquée dans la crèche, sera également présentée au sein de ce projet pédagogique, ainsi que les objectifs fixés. Finalement, nous vous présenterons une journée-type en crèche et nous introduirons également quelques moments-clés qui se présenteront lors du séjour de votre enfant au sein de la crèche.

N'hésitez pas à venir nous voir à la fin de votre lecture pour nous poser toutes les questions qui n'auront pas trouvé de réponse dans ces lignes.

Bonne découverte !



1. HISTORIQUE

La crèche Albert Eylenbosch a ouvert ses portes en juin 2011. A l'origine, ce bâtiment servait de bureaux à la direction de l'usine de la compagnie d'électricité de Saint-Gilles puis, il a été transformé en logements et studio musical. C'est au cours de l'année 2010-2011 que le rez-de-chaussée a été réaménagé pour devenir l'actuelle crèche.

Son nom lui a été donné en souvenir de l'ancien président du CPAS de Saint-Gilles, Monsieur Albert Eylenbosch, décédé en 2006.

C'est une crèche communale qui fait partie du réseau des crèches de la commune de Saint-Gilles. Elle est autorisée, agréée et subventionnée par l'ONE. Par conséquent, elle respecte les normes définies par l'ONE, dont le principe de participation financière des parents¹.

2. DESCRIPTION DE LA CRÈCHE

2.1. Localisation

La crèche Albert Eylenbosch se situe rue Fernand Bernier, 38, juste à côté du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de Saint Gilles.

2.2. Capacité

C'est l'une des plus petites structures d'accueil des crèches communales de Saint-Gilles : c'est une crèche de 18 places. Cette petite dimension lui permet de garder un caractère familial.

2.3. Horaires

La crèche ouvre de 7h00 à 18h00, du lundi au vendredi. Nous vous demandons de venir déposer votre enfant le matin entre 7h00 et 9h00 et de venir le rechercher l'après-midi pour 17h45 maximum.

Elle est fermée à l'occasion des 10 jours fériés légaux belges², lors de certains ponts³, ainsi que deux à trois journées par an (lors de journées pédagogiques qui servent à former le personnel et améliorer la qualité de notre accueil. Ces dates vous sont communiquées dès que possible afin de vous permettre de vous organiser). Elle reste donc bien ouverte les deux mois d'été, notamment.

¹ La Participation Financière des Parents signifie que les frais de crèche sont calculés sur base des revenus mensuels nets des parents.

² 1^{er} janvier, lundi de Pâques, 1^{er} mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte, 21 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre et 25 décembre.

³ Les dates exactes de fermeture sont affichées dans le hall d'entrée de la crèche.

2.4. Disposition des locaux

La crèche est composée de deux sections et accueille les enfants âgés de 3 mois à 3 ans, sans discrimination quelconque.

La section des bébés accueille 9 à 10 enfants âgés de 3 mois à environ 18 mois. Elle dispose d'une pièce de jeux, d'un point de change et d'un dortoir où chaque enfant dispose de son propre lit.

La section des grands accueille 10 à 11 enfants âgés d'environ 18 mois jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Elle se compose d'une pièce principale où les enfants jouent, mangent et sont changés. En annexe, une pièce sert de dortoir où chaque enfant a son propre lit. Deux petites toilettes sont également présentes pour les plus grands enfants.

La crèche dispose d'un jardin clôturé dans lequel les enfants peuvent jouer lorsque le temps le permet. Un abri à poussettes est également présent à l'entrée de la crèche⁴.

Sur le site de la crèche, une petite cuisine est également présente pour la réception des repas et la préparation des goûters. Un bureau pour l'infirmière responsable et l'assistant social se trouve aussi sur le site. C'est dans ce bureau qu'ont notamment lieu les consultations ONE.

⁴ Prévoyez un cadenas pour y accrocher votre poussette la journée, et n'y laissez pas d'objets de valeur.

3. ÉQUIPE

3.1. Infirmière responsable

L'infirmière responsable est présente sur la crèche à mi-temps (ses horaires sont affichés dans le hall d'entrée de la crèche).

Dans le cadre de ses fonctions, elle assure :

- l'organisation et l'accueil de qualité des enfants et de leur famille : elle maintient et recentre les préoccupations autour du bien-être, du bon développement de l'enfant et de l'accueil de qualité de cet enfant et de sa famille. Elle est garante de l'élaboration et de l'application du projet pédagogique et du règlement d'ordre d'intérieur de la crèche par tous les membres de l'équipe ainsi que du respect de ce règlement d'ordre intérieur par les parents. Elle veille au bon déroulement des animations en crèche, au respect des règles d'hygiène, ...
- la gestion de la santé communautaire des enfants : elle est garante du suivi préventif paramédical de l'enfant, du suivi des vaccinations et de l'organisation du dépistage visuel. Elle assiste le médecin lors des consultations médicales. Elle veille au respect des régimes alimentaires, ...
- la gestion et la coordination de l'équipe pluridisciplinaire : elle prévoit des moments de discussions avec toute l'équipe, permettant éventuellement des réajustements du projet pédagogique. Elle veille au suivi des formations de l'équipe, ...

Pour ce faire, elle travaille en étroite collaboration avec l'assistant social, les puéricultrices, la femme de charge, le médecin de l'ONE, le pouvoir organisateur et la coordinatrice de l'ONE.

3.2. Assistant social

L'assistante sociale est présente sur la crèche à mi-temps (ses horaires sont affichés dans le hall d'entrée de la crèche).

Dans le cadre de ses fonctions, elle assure :

- la gestion sociale : il est disponible afin d'aider les familles dans leurs démarches sociales, ...
- la gestion administrative : il assure les premiers contacts avec la famille et planifie la semaine de familiarisation. Il gère les dossiers administratifs et financiers de chaque famille. Il planifie les familiarisations en collaboration avec l'équipe et en fonction des disponibilités des parents. Il participe activement aux réunions de parents ainsi qu'aux réflexions sur les pratiques de la crèche en collaboration avec l'infirmière responsable.

Il sert de lien entre les parents et les services extérieurs (CPAS, service de logement, écoles, maison de l'emploi, ...) et travaille en étroite collaboration avec l'infirmière responsable, les puéricultrices, la femme de charge et le pouvoir organisateur.

3.3. Puéricultrices

Cinq puéricultrices temps plein sont présentes au sein la crèche pour prendre soin des enfants. Deux dans chaque section et, une dernière qui aide dans chaque section selon les besoins.

Dans le cadre de leurs fonctions, elles assurent :

- l'accueil des enfants et de leur famille ;
- la réponse aux besoins des enfants, l'adaptation de son comportement à la situation vécue par l'enfant, le respect de l'enfant en tant qu'être à part entière par une écoute émotionnelle de l'enfant ;
- une communication verbale : parler, expliquer, mettre en place des limites à l'enfant ; ainsi qu'une communication écrite (au travers de la tenue d'un cahier de communication) ;
- la réalisation d'activités ludiques variées et adaptées aux besoins et aux intérêts des enfants, la réalisation d'activités extérieures (promenade au parc, au marché, à la bibliothèque, ...) ;
- le respect des règles d'hygiène et des régimes alimentaires, en collaboration avec l'infirmière responsable ;
- la mise en application du projet pédagogique.

Pour ce faire, elles travaillent en étroite collaboration avec leurs collègues, l'infirmière responsable et l'assistante sociale.

3.4. Femme de charge

La femme de charge est présente sur la crèche à temps plein.

Dans le cadre de ses fonctions, elle assure :

- le nettoyage de la crèche (locaux, extérieur, jeux, ...).
- une aide pour la réception des repas, leur préparation, et la préparation des goûters.
- l'entretien du linge.
- l'évacuation des déchets.

Pour ce faire, elle travaille en étroite collaboration avec les puéricultrices, l'infirmière responsable et l'assistante sociale.

3.5. Médecin de l'ONE

Le médecin de l'ONE vient dans la crèche environ une fois par mois.

Dans le cadre de ses fonctions, il assure :

- la surveillance médicale préventive pour chaque enfant.
- la vaccination des enfants, sur autorisation écrite des parents.
- la décision de la mise en place de mesures prophylactiques en cas d'épidémie au sein de la crèche.

Pour ce faire, il travaille en étroite collaboration avec l'infirmière responsable.

4. PÉDAGOGIE DE LA CRÈCHE

La crèche Albert Eylenbosch, au même titre que les autres crèches de la commune de Saint-Gilles, se base sur la pédagogie Loczy et sur la pédagogie de Dolto.

4.1. Pédagogie Loczy

Par ce choix d'appliquer la pédagogie Loczy au sein de la crèche Albert Eylenbosch, nous fonctionnons sur base d'un système de puéricultrice de référence. Les enfants sont répartis en 4 groupes, en fonction de leur tranche d'âge. Votre enfant évoluera dans la crèche avec d'autres enfants du même âge que lui. Chaque groupe a sa propre puéricultrice de référence et évolue tout au long de son séjour avec les mêmes enfants et la même puéricultrice de référence. Cette façon de fonctionner permet d'apporter aux enfants une stabilité physique et psychique dans leur environnement (en plus de la stabilité temporelle apportée par l'instauration d'une journée-type⁵, tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque enfant). Cette stabilité permet ainsi à l'enfant d'évoluer et de faire ses découvertes, tout en se sentant en sécurité dans la crèche.

En parallèle, chaque enfant partira de lui-même à la découverte de son environnement, des jeux qui l'entourent, sans être surstimulé. Les puéricultrices proposent des jeux, des activités aux enfants mais, chaque enfant évolue à son propre rythme, invente lui-même mille et une façons d'utiliser un jeu, ... Nous les accompagnons dans leur découverte mais ne leur montrons pas le chemin. Il est important d'avoir confiance en votre enfant et en ses capacités.

4.2. Pédagogie Dolto

Nous accordons une grande importance à la communication avec l'enfant. Dès son plus jeune âge, l'enfant comprend et ressent ce que l'adulte dit ou fait autour de lui, mais exprime également des choses. Nous veillons à verbaliser ce que l'enfant exprime, à répondre à ses besoins, à l'écouter. Chaque enfant a des choses à dire, il faut prendre le temps de l'écouter.

Nous accordons de l'importance à la continuité entre la maison et la crèche. Pour ce faire, nous fonctionnons avec un carnet de communication qui sert de lien entre la maison et la crèche. Chaque jour, la puéricultrice de référence note dans le carnet la journée de votre enfant. N'hésitez pas à également nous raconter la soirée, le week-end ou les vacances de votre enfant dans ce carnet pour permettre d'enrichir nos échanges avec votre enfant en lui reparlant de son week-end, de ses vacances, ...

⁵ Pour avoir une idée d'une journée-type à la crèche, rendez-vous à la page 9.

5. OBJECTIFS

La qualité donnée à l'accueil des enfants est un souci constant que nous avons. Dès lors, c'est la raison pour laquelle nous travaillons sur des objectifs ciblés tous les 5 ans. Pour l'instant, les objectifs sur lesquels nous travaillons sont les suivants:

1. Repenser le premier accueil de l'enfant et de sa famille.

Le premier accueil de l'enfant lors de son arrivée en crèche est déterminant pour la suite de son séjour. Il y a une volonté de démarrer sur de bonnes bases pour optimiser la qualité de son séjour.

2. Ajuster l'espace extérieur.

Nous avons la chance de disposer d'un jardin. La volonté est d'entamer une réflexion pour utiliser ce jardin de manière la plus adéquate en vue de répondre aux besoins des enfants.

6. JOURNÉE-TYPE À LA CRÈCHE

Il est important de donner des repères à votre enfant. La mise en place de ces repères passe par la structuration d'une journée-type à la crèche. Il est bien sûr évident que cette journée-type reste adaptée à votre enfant et à ses besoins, en particulier lorsqu'il s'agit d'un bébé.

La crèche ouvre ses portes à **7h00**. Les enfants y sont accueillis jusque **9h00** dans la section des grands. À son arrivée, il vous est demandé de débarrasser votre enfant de son manteau et de ses chaussures (sauf si les enfants se trouvent dans le jardin, par exemple) et d'adapter sa tenue à la température au sein de la crèche. Un casier est prévu pour chaque enfant afin d'y laisser ses vêtements.

Votre enfant arrive en crèche, habillé et en ayant pris un petit déjeuner à la maison. C'est important pour lui qu'il dispose de suffisamment d'énergie pour apprendre, découvrir et jouer, en attendant le repas de 11h qui lui apportera de quoi tenir l'après-midi.

Pendant cette période d'accueil, les enfants sont en activité libre et découvrent les jeux mis à leur disposition pendant que la puéricultrice accueille les autres copains et assure la transition entre la maison et la crèche.

Après 9h00, les enfants se rendent dans leur section respective où ils sont changés ou se rendent aux toilettes, et des activités leurs sont proposées, en compagnie des puéricultrices⁶. Chez les grands, on commence la journée en se disant « bonjour » en chanson.

Vers 11h00, les enfants sont installés à table pour découvrir ensemble le repas préparé pour eux, après s'être lavé les mains⁷. Pour les bébés, le rythme des repas dépend du rythme de chaque enfant.

Après le repas, les enfants sont changés ou se rendent aux toilettes. Pendant ce temps-là, les autres copains peuvent jouer librement en attendant le début de la sieste.

La sieste a lieu **à partir de 12h00**. Si vous désirez venir chercher votre enfant, veuillez en tenir compte et venir avant 12h00 ou après 14h30, afin de ne pas perturber son rythme.

Au réveil de la sieste, les enfants sont changés ou se rendent aux toilettes.

Vers 15h00, ils prennent le goûter tous ensemble (un fruit, une tartine, du yaourt, ...).

L'après-midi, étant donné la période de retour à la maison des copains, les enfants sont en activité libre.

Vers 17h00, une petite collation est donnée aux enfants qui restent plus tard (un fruit, une tartine, une galette de riz, ...).

Nous vous demandons de venir chercher votre enfant pour **17h45** au plus tard, afin de pouvoir faire la transition de la crèche à la maison en douceur et de pouvoir préparer la crèche pour le lendemain matin.

⁶ Les activités varient d'une journée à l'autre. Pour avoir une idée des diverses possibilités, rendez-vous à la page 11.

⁷ Plus d'informations sur les repas vous sont donnés à la page 10.

6.1. Repas

Les repas servis à votre enfant sont cuisinés au sein de la cuisine de la crèche communale Jourdan, puis livrés chaud jusqu'à la crèche. Tout au long de la préparation, de l'acheminement et de la réception des repas, une attention est portée au respect des règles d'hygiène de l'AFSCA.

Les menus sont créés en se basant sur les normes préconisées par l'ONE et sont affichés chaque semaine dans le hall d'entrée de la crèche

Le repas de 11h se compose de potage, de légumes, de protéines et de féculents avec de l'eau. Le goûter comprend des fruits, des tartines/sandwiches/yaourts, avec du lait ou de l'eau.

En cas d'allergies ou d'intolérances alimentaires, nous vous demandons de nous remettre un document du médecin attestant de cette allergie ou de l'intolérance avec, précisé, les aliments pouvant ou ne pouvant pas être consommés par votre enfant.

Pour les bébés, il est tout à fait possible d'allaiter son enfant sur place. Nous avons également la possibilité de donner le lait maternel à votre enfant pour autant que votre enfant sache boire au biberon⁸. Nous disposons d'un frigo et d'un surgélateur prévus à cet effet. En ce qui concerne les laits en poudre, nous fournissons nous-mêmes plusieurs marques de laits.

6.2. Siestes

Tout au long de son séjour, le besoin en sommeil de l'enfant est important.

Les bébés feront des siestes en fonction de leur rythme. Le moment du repas sera donc adapté en fonction de leur réveil. Au fil des mois, leur rythme évoluera vers une unique sieste sur la journée, après le repas de 11h. Au cours de ces siestes, les habitudes de votre enfant sont respectées au maximum (doudou, foulard avec votre odeur, tétine, position de sommeil). Le réveil de votre enfant sera spontané, selon ses besoins.

Chaque enfant dispose de son propre lit et de sa propre place dans le dortoir pour lui donner des repères dans son environnement (une exception se présente néanmoins l'été lorsque la crèche est regroupée avec une autre crèche). La crèche possède, pour chaque enfant, des draps et des gigoteuses⁹, qui sont régulièrement entretenus.

Afin de maintenir une structure dans la journée et les habitudes de votre enfant en crèche, nous vous demandons de ne pas venir le chercher pendant la sieste, mais plutôt avant ou après celle-ci. De plus, si vous venez après la sieste, nous irons chercher nous-mêmes votre enfant dans son lit pour lui permettre une continuité de sa journée (et éviter de s'endormir à côté de sa puéricultrice puis de se réveiller à côté de vous).

⁸ Anticipez son entrée à la crèche quelques semaines avant, en remplaçant progressivement les tétées de la journée par un biberon (en revanche, gardez les tétées du matin et du soir au sein si vous le souhaitez).

⁹ Pour les bébés.

6.3. Activités

Conformément à la pédagogie appliquée au sein de la crèche, nous accordons une grande importance aux périodes d'activités libres qui permettent à votre enfant de découvrir par lui-même le jeu proposé par les puéricultrices, de laisser libre cours à son imagination, de réfléchir, ... Nous ne le forcerons jamais à prendre part à une activité, nous le laissons évoluer à son rythme (certains enfants préfèrent observer leur environnement et apprennent par l'observation des autres copains, d'autres prendront part à l'activité une fois la situation évaluée, ...).

Chaque matin, la section des grands, qui accueille tous les enfants jusque 9h00, est aménagée en différents coins de jeux symboliques (la dînette, les animaux, les voitures, les poussettes, les vélos, la psychomotricité, ...) et le coin doux avec les coussins, ce qui permet à votre enfant de jouer avec ce qu'il veut. Des jeux différents sont proposés au cours de la journée.

Nous disposons de nombreux jeux au sein de la crèche, ce qui permet à votre enfant de découvrir par lui-même des jeux variés (dînette, voitures, animaux, poupées, bloc de construction, déguisements, ...). Nous disposons également de livres, de CD-ROMs musicaux, d'instruments de musique, de modules de psychomotricité, de vélos, de poussettes, de matériels de bricolage en tout genre, ...

Des activités plus structurées sont organisées, tout en laissant la liberté à votre enfant d'y prendre part ou non, sans obligation de résultats : danse, chant, lecture d'une histoire, relaxation, bricolage, ... Chaque trimestre (sauf lors des périodes de congés scolaires), une bénévole vient lire une histoire aux enfants. Nous avons également une autre personne qui vient danser ou faire de la musique avec les enfants chaque trimestre.

Le jardin extérieur nous permet également de sortir prendre l'air lorsque le temps le permet et de profiter des jeux d'extérieur. A cette occasion, pourriez-vous glisser dans les affaires de votre enfant une casquette ainsi qu'un tube de crème solaire (avec son prénom sur l'étiquette de la casquette et sur le pot de crème solaire) pour le protéger du soleil lorsque nous sortons. Pour les jours plus frais en hiver, n'oubliez pas le bonnet, l'écharpe et les gants (avec le prénom de votre enfant sur chaque).

Il n'est pas rare, lors de journées chaudes, que nous fassions une activité d'eau dans le jardin. Si votre enfant ne peut pas être en contact avec de l'eau (suite à une pose de drains tympaniques, par exemple), n'oubliez pas de nous en informer et de nous donner le matériel nécessaire (un bandeau, des bouchons afin d'éviter d'avoir de l'eau dans les oreilles, par exemple).

7. MOMENTS-CLÉS

7.1. Première rencontre

Avec l'assistante sociale

Vous venez de recevoir ce projet pédagogique à la suite de votre première rencontre avec l'assistante sociale. Beaucoup de documents et d'informations vous ont été donnés. C'est normal que vous ne reteniez pas tout : n'hésitez pas à venir nous poser vos questions.

Cette rencontre a été l'occasion d'établir un premier contact, de vous présenter la future crèche de votre enfant, de vous remettre toute une série de documents liés à son entrée¹⁰ et de répondre à vos questions. Elle est primordiale et vous permet de mieux vous projeter et de mieux vous représenter l'entrée en crèche de votre enfant, l'environnement dans lequel il va découvrir de nouvelles choses et grandir avec d'autres copains.

Cette première rencontre a également permis de fixer la date d'entrée de votre enfant au sein de la crèche.

Avec la puéricultrice référente de votre enfant

La puéricultrice de référence est la personne repère de votre enfant à la crèche. C'est l'occasion de transmettre à la puéricultrice toute une série d'informations précieuses sur votre enfant (ce qu'il mange, comment il dort, ce qu'il aime et n'aime pas, ...) pour nous aider à mieux le connaître et l'accompagner au cours de ses premiers pas à la crèche mais aussi tout au long de son séjour chez nous.

Avec la responsable infirmière

Cette première rencontre permettra de créer le dossier médical de votre enfant et de voir ensemble si un suivi particulier doit être réalisé en crèche.

7.2. Entrée à la crèche

Le jour J est finalement arrivé : votre enfant va faire son entrée dans notre crèche. C'est une étape importante.

A cette occasion, nous organisons pour chaque enfant une période de familiarisation. Elle est obligatoire. Votre enfant se retrouve en effet dans un environnement qu'il ne connaît pas. Il est important que vous soyez présent, à ses côtés, pour l'aider à faire cette transition et à se sentir en sécurité dans ce nouvel endroit. Un enfant qui vient à la crèche en ayant eu une période de familiarisation se sentira en sécurité dans ce nouvel environnement. Il saura partir à la découverte de ce qui l'entoure, éveiller sa curiosité. N'hésitez pas à déjà lui parler de son entrée en crèche les jours, voire les semaines, précédents.

¹⁰ Vous avez ainsi reçu le Règlement d'Ordre Intérieur, le contrat d'accueil, la déclaration des revenus du ménage, l'attestation à faire remplir par l'employeur s'il y a lieu, le document de publication de photos pour la Commune de Saint-Gilles, les personnes autorisées à venir chercher votre enfant, le suivi médical de votre enfant, l'autorisation de sortie pour les activités extérieures, ...

Il vous a également été demandé de rassembler une composition de ménage, les fiches de paies/avertissement extrait de rôle selon votre situation, l'autorisation de fréquentation de la crèche de votre enfant (document du médecin), le carnet ONE afin de faire une copie de la vaccination de votre enfant.

La durée de la période de familiarisation sera principalement fonction des besoins exprimés par votre enfant, et décidée en collaboration avec vous, parents. Elle pourra être allongée si nous sentons que votre enfant a besoin d'encore un peu plus de temps d'adaptation. A la crèche Albert Eylembosch, nous soutenons l'idée d'une familiarisation longue et en douceur. Malgré cela, il existe au sein des crèches communales de Saint-Gilles une période obligatoire minimale, sur 5 jours :

- 1^{er} jour : 1 heure avec au moins un parent ;
- 2^{ème} jour : 1 heure avec au moins un parent ;
- 3^{ème} jour : 1 heure seul ;
- 4^{ème} jour : 9h à 12h seul (1^{er} repas à la crèche) ;
- 5^{ème} jour : 9h à 14h seul (1^{ère} sieste à la crèche).

Ces rencontres se dérouleront avec vous au début, dans la section où l'enfant se retrouvera par la suite, avec la puéricultrice de référence et les autres enfants. Cette période de familiarisation est l'occasion de transmettre aux puéricultrices toute une série d'informations précieuses sur votre enfant (ce qu'il mange, comment il dort, ce qu'il aime et n'aime pas, ...) pour nous aider à mieux le connaître et l'accompagner au cours de ses premiers pas à la crèche mais aussi tout au long de son séjour chez nous.

Cette période de familiarisation est importante pour tout le monde. Elle permet :

- à votre enfant, de faire connaissance avec les puéricultrices et les autres enfants en votre présence, mais aussi de découvrir ce nouvel environnement qui l'entoure.
- à vous, de rencontrer les puéricultrices dans leur section, de les aider à faire plus amples connaissances avec votre enfant, de poser vos questions.
- aux puéricultrices, de faire votre connaissance et celle de votre enfant, d'échanger avec vous pour mieux connaître votre enfant et répondre à ses besoins.

N'hésitez pas à mettre des mots sur votre ressenti, sur vos craintes. Votre enfant ressent vite si vous êtes en confiance avec la crèche ou non. Or, c'est important que vous ayez confiance pour que votre enfant puisse s'épanouir. Nous sommes disponibles si vous avez besoin de parler, si vous avez des doutes, ...

Une fois votre enfant entré en crèche, il est important de continuer à l'accompagner tout au long de son séjour à la crèche et de mettre des mots lors des périodes de transitions entre la maison et la crèche.

7.3. Périodes de transition entre la maison et la crèche

Chaque matin et chaque soir, votre enfant vivra de nouveaux moments de séparation. Ces moments de transition sont importants : prenez le temps de nous raconter la nuit de votre enfant, les événements qui se sont déroulés depuis la dernière fois qu'il est venu à la crèche. N'oubliez pas d'expliquer à votre enfant que vous reviendrez le chercher au soir, d'instaurer un petit rituel pour lui offrir des repères. Même s'il pleure, prenez le temps de lui dire « au revoir ».

La puéricultrice veillera à accompagner votre enfant au cours de ces périodes de transition. Le soir, la puéricultrice prendra également le temps de vous expliquer la journée de votre enfant. Pour ce faire, nous vous demandons de venir rechercher votre enfant pour 17h45 au plus tard afin d'assurer cette transition en douceur notamment.

Au cours de la journée ou pour la sieste, n'oubliez pas de nous remettre un doudou, un foulard avec votre odeur, une tétine, pour aider votre enfant à vivre au mieux ces transitions entre la maison et la crèche et le rassurer lors d'un « coup de blues ».

7.4. Diversification alimentaire

La diversification alimentaire constitue également un moment-clé où votre enfant part à la découverte d'autres textures et saveurs. Il est important que cette période se passe en collaboration avec votre pédiatre puis avec nous. Informez-nous des aliments déjà goûtés, des réactions de votre enfant, ce qu'il a apprécié ou non. Nous demandons que cette découverte se déroule à la maison dans un premier temps (premiers légumes, premiers fruits, premiers féculents, premières protéines).

En cas d'allergies ou d'intolérances alimentaires, n'oubliez pas de demander à votre médecin de faire un papier pour la crèche attestant de ces allergies ou intolérances et d'y noter clairement ce que votre enfant ne peut pas manger et/ou peut manger.

7.5. Développement de l'autonomie

Les enfants sont accompagnés dans leur acquisition de l'autonomie.

Chaque jour à la crèche, diverses périodes sont propices au développement de son autonomie :

- Au cours des activités proposées, l'enfant reste maître de ses choix et peut décider d'y participer ou non.
- Lors des repas, l'enfant peut manger tout seul dès son plus jeune âge, s'il en manifeste l'envie.
- Nous laissons votre enfant découvrir seul ses capacités motrices (position assise, debout, quatre pattes, marche, ...). Il reste ainsi maître de son corps et du mouvement qu'il veut lui donner.
- En aucun cas, nous ne le mettrons dans des situations qu'il ne maîtrise pas ou qu'il ne peut reproduire seul.
- ...

En somme, votre enfant appréhende mieux à son rythme, il découvre son environnement proche sans se faire des frayeurs qui pourraient le freiner dans ses futurs apprentissages. Il est accompagné au quotidien et félicité à chacun de ses progrès.

7.6. Apprentissage des règles

Vivre en collectivité implique la mise en place des règles. Elles permettent au groupe de vivre harmonieusement dans le respect de chacun.

A la crèche, il y a les interdits : ne pas mordre, ne pas taper, ... Il y a aussi les limites : ne pas jeter la nourriture, ne pas crier à certains moments, tels que lors des repas, lors de certaines activités.

Tout le monde pose les mêmes règles et interdits en veillant à ne pas se contredire, pour que les enfants se sentent en sécurité, pour qu'ils puissent comprendre ce qu'ils font et pourquoi.

7.7. Accueil des émotions de l'enfant

L'équipe est particulièrement sensible à l'écoute de l'enfant dans ses émotions, au-delà de ses mots et de ses gestes. Cela signifie :

- Apaiser l'enfant en décryptant et traduisant ses émotions. Mettre des mots sur ce qu'il exprime : la tristesse, la colère, la peur, la joie, ...
- Ecouter et respecter l'expression de la colère de l'enfant tout en étant ferme dans les limites. Il est important que la puéricultrice verbalise avec l'enfant lors de ces moments difficiles (je comprends que tu sois fâché, ...).
- Etre attentif aux peurs de l'enfant.
- Garantir une présence affective quand l'enfant y fait appel.
- Mettre à la disposition et à la vue des enfants, leurs doudous.
- ...

7.8. Changement de section

Au fur et à mesure de son séjour, votre enfant grandit. Le jour où il quitte la section des bébés pour passer dans la section des grands arrive. Bien évidemment, vous êtes avertis de ce changement. Ce jour-là, c'est avec les autres copains de son âge et avec sa puéricultrice de référence que votre enfant changera de section. Il est important de mettre des mots sur ce passage, de lui expliquer cette nouvelle aventure. Cette nouvelle section ne lui sera pas entièrement inconnue : chaque matin avant 9h00 et chaque soir après 16h00, il aura déjà eu l'occasion de découvrir cette section des grands.

7.9. Développement du langage

Après les babillages et les vocalises, votre enfant commence à articuler quelques syllabes, à dire ses premiers mots. Pour l'encourager dans ce sens, n'hésitez pas à lui lire des histoires, à chanter des chansons, à verbaliser ce que vous faites.

À la crèche, des histoires sont régulièrement lues et des chansons sont chantées ou écoutées. Les puéricultrices veillent à interagir avec votre enfant, à communiquer ce qu'elles font, pour lui faire découvrir de nouveaux mots notamment.

7.10. Acquisition de la propreté

L'acquisition de la propreté se fait au rythme de chaque enfant. Il est inutile de le presser ou de le forcer.

Quand vous sentez que votre enfant s'intéresse au petit pot, qu'il va dessus, profitez-en pour l'encourager dans ce sens. Expliquez-lui, lisez-lui une histoire, ... N'oubliez pas de nous informer de l'intérêt de votre enfant pour que cet accompagnement se fasse autant à la maison qu'à la crèche. De notre côté, nous vous tiendrons également informés des signes d'intérêts de votre enfant par le petit pot. Il est important qu'une bonne collaboration soit établie entre la maison et la crèche.

Des accidents vont se produire au cours de cette acquisition. C'est normal. Ne grondez pas votre enfant quand cela se produit, il lui faut le temps de comprendre ce que signifie cette sensation de devoir aller aux toilettes, c'est une sensation inconnue pour lui. Une fois cette découverte passée, un rythme sera progressivement instauré à la crèche (se rendre aux toilettes le matin, avant la sieste, après la sieste, l'après-midi, ...).

Le moment venu, n'oubliez pas d'apporter à la crèche des sous-vêtements adaptés et en suffisance, et d'habiller votre enfant avec un dessous facile à retirer pour lui permettre de gagner en autonomie (éviter des pantalons avec un bouton, remplacer le body par une chemisette et un slip/une culotte par exemple).

7.11. Départ à l'école

Dès l'âge de 2 ans et demi, votre enfant peut entrer à l'école maternelle. Ce départ à l'école ne se fait pas du jour au lendemain. Il est important d'expliquer ce départ à votre enfant, de lui montrer sa future école, ... Venez également en discuter avec nous pour voir quand les autres petits copains de son âge partent à l'école et leur permettre de vivre ce départ ensemble.

La crèche n'entreprend pas les démarches pour inscrire votre enfant à l'école : c'est à vous de faire le nécessaire. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à rencontrer l'assistante sociale de la crèche.

Dès que vous connaissez la date d'entrée à l'école de votre enfant, n'oubliez pas de nous la communiquer, dans un souci d'organisation. Une fête de départ sera organisée à la crèche pour souhaiter un bon départ à votre enfant.

8. SUIVI DE LA SANTÉ EN COLLECTIVITÉ

8.1. Entrée à la crèche

Au plus tard pour le premier jour de familiarisation de votre enfant, nous avons besoin d'un certificat de bonne santé rédigé par votre médecin, attestant que votre enfant est apte à fréquenter la crèche. Sans ce document, nous ne pourrions pas l'accueillir. De même, nous vous demandons également le carnet ONE afin de faire une photocopie de ses vaccins et de s'assurer qu'il est en ordre de vaccination, ceci pour sa sécurité mais aussi pour celle des autres enfants.

8.2. Maladie en crèche

Lors de notre première rencontre, nous vous avons remis un document reprenant l'ensemble des maladies pour lesquelles votre enfant ne peut pas fréquenter la crèche.

Si votre enfant est malade, n'oubliez pas de nous avertir avant 9h00 qu'il ne viendra pas en crèche. S'il est absent plus de 24h00 ou qu'il a déjà été absent plus de 3 jours isolés au cours du trimestre (jour sans certificat), il doit être couvert par un certificat. N'oubliez pas de nous remettre ce certificat médical (avec une mention claire des dates de maladie de votre enfant) à son retour, faute de quoi, nous ne pourrions l'accueillir à la crèche.

Si un traitement est prescrit par le médecin et que votre enfant devra recevoir son traitement en crèche, demandez un document au médecin pour la crèche, nous informant de quel médicament, en quelle quantité, à quel moment et jusque quand nous devons le donner à votre enfant. Sans ce document, nous ne pourrions pas donner ce traitement à votre enfant.

Si votre enfant a fait de la température la veille au soir ou au cours de la nuit, veuillez-nous en informer. Nous donnons un Perdolan® à votre enfant dès qu'il a 38,5°C. Pour éviter tout surdosage, informez-nous s'il a reçu un Perdolan® de la nuit.

8.3. Consultations ONE à la crèche

Chaque mois, le médecin de l'ONE vient à la crèche lors de la consultation. Cette consultation se veut préventive (elle a pour but de s'assurer de la bonne évolution de votre enfant. En aucun cas, son but n'est de diagnostiquer une maladie, de prescrire un traitement mais plutôt, de vous orienter vers une tierce personne en cas de suspicion) et est gratuite.

Conformément aux règles de l'ONE, chaque enfant qui entre en crèche est obligatoirement vu par le médecin de la crèche à son entrée, à 9 mois, à 18 mois et à sa sortie. En parallèle, il est possible de faire suivre votre enfant plus régulièrement (en moyenne une fois par trimestre) au sein de la crèche. Un document vous a été remis lors de notre première rencontre afin que vous nous informiez du lieu où votre enfant sera régulièrement suivi (le pédiatre, une consultation ONE extérieure ou la consultation ONE à la crèche).

8.4. Vaccination

Les vaccinations peuvent se faire au sein de la crèche (le document à compléter est le même que celui pour le suivi préventif régulier de votre enfant). Elles sont gratuites, comme lors des consultations ONE externes.

Nous avons également besoin, si votre enfant est vacciné à la crèche, de l'autorisation de vaccination qui vous a été remise.

Certains vaccins sont obligatoires pour fréquenter la crèche tandis que d'autres sont vivement recommandés mais pas obligatoires (vous pouvez barrer ces derniers sur l'autorisation de vaccination si vous ne souhaitez pas ces vaccins pour votre enfant).

Si votre enfant est vacciné à l'extérieur, n'oubliez pas de nous apporter son carnet ONE après avoir reçu un vaccin afin de mettre son dossier à jour.

En cas de retard important de la vaccination obligatoire de votre enfant, avec appui du médecin de la crèche et après en avoir discuté avec vous au préalable, votre enfant peut être exclu de la crèche le temps qu'il soit vacciné, étant donné la dangerosité pour lui et pour les autres enfants, de fréquenter la crèche.

8.5. Dépistage visuel à la crèche

Un dépistage visuel est organisé gratuitement chaque année à la crèche Albert Eylenbosch. Ce dépistage est gratuit et concerne les enfants à partir de 20 mois. Nous nous chargeons d'inscrire nous-mêmes votre enfant à ce dépistage et revenons vers vous pour vous communiquer la date. Ce dépistage n'est pas douloureux et consiste à montrer des objets spécifiques à votre enfant et de tester ses réactions. Il permet de dépister un éventuel trouble de la vue et de vous orienter vers un spécialiste pour prendre en charge précocement votre enfant en cas de troubles de la vue.

9. ENCADREMENT ET SOUTIEN DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Des réunions et des formations sont régulièrement suivies par notre équipe. Le but étant de nous questionner, d'évaluer notre pratique et d'améliorer cette dernière afin d'augmenter la qualité de notre accueil. La petite enfance est une étape primordiale dans la construction de la personnalité de l'enfant.

Dans le cadre de notre fonction, nous sommes tenus au secret professionnel, dans le but de préserver le bon fonctionnement de la crèche et de favoriser un lien de confiance. Si vous avez des questions, des doutes, n'hésitez pas à venir nous rencontrer ou à prendre un rendez-vous avec l'infirmière responsable ou l'assistant social.

10. DIVERS

Pour une question de sécurité, nous interdisons le port de bijoux à vos enfants (boucles d'oreilles, bracelet, chaîne, perles dans les cheveux, ...). En effet, ces petits bijoux pourraient blesser votre enfant ou un autre, être avalés par lui-même ou par un copain.

Nous ne remettons pas votre enfant à n'importe qui. Un document reprenant l'ensemble des personnes autorisées à venir chercher votre enfant vous a été donné. Complétez-le et n'oubliez pas de le remettre à jour en nous le demandant. Le jour où une tierce personne vient chercher votre enfant, prévenez-nous le matin-même (nous saurons ainsi que nous répondrons au parlophone à une autre personne que papa ou maman pour votre enfant) et demandez à la personne qu'elle se présente avec sa carte d'identité. De plus, lorsque vous venez chercher votre enfant, mettez-vous bien devant le vidéophone pour que nous puissions vous voir avant de vous ouvrir la porte.

Pour une question d'hygiène, nous vous demandons de ne pas entrer dans la section de votre enfant, à moins d'y avoir été invité.

Pour une question d'organisation dans la commande des repas entre autres, prévenez-nous en cas de retard après 9h00. Tout retard se doit de rester exceptionnel, bien évidemment.

Merci de bien vouloir respecter les jours de présence de votre enfant, prévus dans le contrat d'accueil, ainsi que les délais pour les demandes de congé (10 jours à l'avance pendant la période scolaire, 1 mois à l'avance pour les congés scolaires et pour le 15 mai à l'occasion des congés d'été). Ces demandes de congé se font obligatoirement par écrit.

Les langes sont fournis par les parents. Apportez-nous un paquet de langes le premier jour, de même que des vêtements de rechange et un carnet de communication.

La facturation est établie mensuellement pour le 10 du mois qui suit. Nous vous prions d'effectuer le paiement avant le 20 du mois. Cette facturation se base sur vos revenus mensuels nets. En cas de changement des revenus, n'oubliez pas d'en informer dans les 15 jours l'assistant social de la crèche et d'en apporter la preuve.

N'oubliez pas de nous laisser un numéro de téléphone sur lequel vous êtes toujours joignable (que ce soit le numéro du travail ou votre numéro privé).

11. CONTACTS

Téléphones de la crèche : 0491/86.57.39., 02/435.12.00.

Puéricultrices : Ana Maria, Anna, Julie, Leila & Lamia

Femme de charge : Mennana

Assistante sociale : Marie Ayokovi SEGNIAGBETO

Mail : asegniagbeto@stgilles.brussels

Infirmière responsable : Lalou JOURDAIN

Mail : ljourdain@stgilles.brussels

Médecin de l'ONE : Dr Adèle WYPLOSZ

Coordinatrice des crèches de Saint-Gilles : Mouna FILALI-SADOUK

Mail : mfilalisadouk@stgilles.brussels

Tel : 02/536.17.82

Directeur du service Petite Enfance et Santé Publique : Frédéric MORLEGHEM

Mail : fmorleghem@stgilles.brussels

Tel : 02/536.17.26

Echevine de la Petite Enfance et de la Santé Publique : Yasmina NEKHOUL

Mail : ynekhoul@stgilles.brussels

Tel : 02/536.02.97